



Les besoins du secteur

- Plus de 400 élèves dans le secteur Saint-Luc sont actuellement déplacés vers deux écoles du centre-ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.
- Les écoles du secteur ne peuvent être agrandies suffisamment pour accueillir ces élèves. Il n'y a que quatre locaux disponibles dans les 16 écoles primaires de SJSR. Par conséquent, excluant le projet de Saint-Luc, le CSS a présenté au ministère quatre demandes d'ajout d'espace dans le cadre de sa planification des besoins d'ajout d'espace, actuellement sous forme de projet et en période de consultation.
- Pour ce projet, le MEQ a accordé un financement de 40 M\$ pour l'ajout de 24 classes (six de niveau préscolaire et dix-huit pour le primaire)

Les bassins

Le travail sur les bassins débutera l'an prochain en vue d'une consultation en 2025-2026. Plus de 400 élèves des secteurs de l'Île Sainte-Thérèse, Jean-Talon et Fleurs-de-Lys fréquentent les écoles NDSC et Joseph-Amédée Bélanger, loin de leur quartier, alors que notre vision et celle du MEQ vise plutôt que l'élève fréquente une école la plus près de son lieu de résidence possible.

5 de nos 6 écoles dans ce secteur de Saint-Jeansur-Richelieu (centre-ville) sont remplies à pleine capacité. Une problématique qui s'accentuera en raison de la densification, de l'immigration et des développements domiciliaires.

Une école écoresponsable

- Nous planifions de défricher au minimum, de replanter et de construire le plus possible en hauteur; le projet que nous présenterons au ministère respectera les principes de développement durable (par exemple: réduction des émissions à effet de serre, stationnement écologique, fenestration abondante).
- L'école sera confortable entre autres grâce à des technologies comme la géothermie, l'aérothermie et l'optimisation de la ventilation et de la lumière naturelle
- Le choix des matériaux écoresponsables est basé sur un cycle de vie de 75 ans afin d'assurer la pérennité du bâtiment

Les nouvelles écoles

- En vertu des critères établis par le MEQ, le terrain de l'école doit être d'une superficie de 20 000 m^2 .
- La nouvelle école respectera le <u>Guide de planification immobilière du</u>
 <u>ministère de l'Éducation</u> et s'inscrira dans la vision du CSSDHR énoncée dans
 son Guide sur les nouvelles écoles.
- Nous visons les plus hauts niveaux de certification écoénergétiques :
 - BCZ : Technique (bâtiment et terrain) : carboneutralité, énergies durables
 - WELL: respect de l'eau, l'air (arbres), acoustique, accès, + confort et bien-être des usagers, accès à la communauté
 - Partage des infrastructures

